

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOURHAN

-----  
Séance du 4 mai 2018  
-----

Date de la convocation 27 avril 2018  
-----

L'an deux mil dix-huit le quatre mai à 19h30, le conseil municipal de la commune de Plourhan, légalement convoqué, s'est assemblé à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Loïc RAOULT, Maire ;

## ÉTAIENT PRÉSENTS :

Loïc RAOULT, Marie-Annick GUERNION-BATARD, Alan DOMBRIE, André CORBEL, Charlotte QUENARD, Laurent BERTIN, André PAPILLON, Jean-Yves LE JEUNE, Annick JOUAN, ~~Jacqueline BODIN-GAUTHO, Françoise CHAPELET, Laurent GUEGAN, Sébastien AMAR, Anne LIORZOU, Gwennoline SALAUN, Béatrice DUROSE, Delphine BOIS, Samuel MARTIN, Fabien HAMON~~

## ABSENTS EXCUSÉS

Françoise CHAPELET qui a donné procuration à Loïc RAOULT  
Laurent GUEGAN qui a donné procuration à Alan DOMBRIE  
Sébastien AMAR qui a donné procuration à Marie-Annick GUERNION-BATARD  
Fabien HAMON qui a donné procuration à Samuel MARTIN  
Jacqueline BODIN-GAUTHO  
Anne LIORZOU  
Delphine BOIS

Gwennoline SALAUN a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## **Conseil municipal du 4 mai 2018**

Le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal des 23 et 30 mars 2018, à l'unanimité, le procès-verbal est signé.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : droit de préemption urbain suite à la réception de déclarations d'intention d'aliéner postérieurement à l'envoi de la convocation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité  
ACCEPTÉ d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

## 2018/27 Cap à Cité : bilan d'activité 2017 et projets 2018

Charlotte QUENARD, Adjointe à l'Enfance, fait le point sur les relations entre la Commune de Plourhan et l'Association Cap à Cité définies par une convention d'objectifs. L'association a en charge toutes les activités culturelles et sportives de loisirs des enfants de moins de 18 ans et reçoit en contrepartie une subvention, dont le montant sera voté ce soir.

19 heures 40 arrivée de Samuel MARTIN

Charlotte QUENARD donne la parole à Jean-Marc LAITHIER, Directeur de l'association qui est accompagné de deux membres du bureau (Arnaud LORIFERNE étant absent) : Julien PERRAUD, trésorier et Nathalie BOT-JAFFRAY, secrétaire.



Jean-Marc LAITHIER introduit son bilan d'activité 2017 par une présentation de l'association, à travers :

- ses équipements et missions :
  - Le centre de loisirs (enfants accueillis de 2 ans et demi à 11 ans)
  - Le local « jeunes » (11-17 ans) situé traditionnellement à la Plage du Moulin , se développant sur le pôle sportif d'Etables
  - Le périscolaire (2-11 ans) : TAP, temps méridien, garderie
  - Les séjours (8-17 ans)
  - Les projets culturels (tous publics depuis la dernière assemblée générale)
  - Les autres missions
- L'équipe de direction :
  - LAITHIER Jean-Marc (directeur administratif et financier de l'association, coordinateur des équipements, directeur des séjours)
  - LEPARC Anne-Claude (directrice des TAP de Plourhan, coordinatrice des actions culturelles, en charge du suivi des facturations et règlements)
  - ADNET Aude (directrice du local « jeunes », directrice de séjours, tutrice SVE)
  - FRENEE Marina (directrice des TAP d'Etables Sur Mer, directrice du centre de loisirs, directrice des séjours)
  - FABRE Laura (directrice de la garderie Sainte-Anne, directrice du temps méridien)

En 2017, la masse salariale de Cap à Cité s'est élevée à 21 salariés (soit 11,3 ETP). L'année a été marquée par une rotation particulièrement élevée des employés (47 salariés), s'expliquant par la fin annoncée des TAP. De part l'anticipation des communes, l'ensemble des CDI a été remplacé par des CDD, hormis deux contractuelles auxquelles des reclassements ont été proposés.

Le centre de loisirs est ouvert les mercredis après-midi et les vacances scolaires, soit 168 demies journées d'ouverture. Le centre est fermé une seule semaine sur l'année : la semaine de Noël au 1<sup>er</sup> de l'an).

Sur les 294 enfants inscrits, 81 sont originaires de Plourhan.

Charlotte QUENARD ajoute que malgré la baisse des enfants scolarisés sur le département et sur le secteur, la fréquentation de l'ALSH est en augmentation sur les 3 dernières années.

Le local « jeunes » est ouvert à la Plage du Moulin les mercredis (13h30 à 16h30), samedis (14h à 17h) et vacances scolaires, soit 107 demies journées d'ouverture. 23 Plourhannais sur les 112 jeunes adhérents.

Il convient d'y ajouter l'accueil informel du skate park. La construction d'un nouveau local est prévue en 2019 par la Commune de Binic-Etables Sur Mer (en lieu et place du mobil home actuel). Les objectifs sont d'être plus présents auprès des jeunes, les écouter, les accompagner dans leurs projets et d'être leader dans l'organisation des temps libres. Un projet de développement d'activités pour cette tranche d'âge (sans inscription préalable) est à l'étude sur le territoire de nos deux communes en association avec la CAF et SBAA.

Le périscolaire recouvre les temps d'activités périscolaires, le temps méridien et la garderie, soit 144 jours d'activités sur les 2 communes.

Les séjours se sont élevés à 5 sur 43 jours avec 113 enfants (dont 28 de Plourhan) :

- ✚ Echange européen en voilier en Italie du 6 au 14 juillet (24 jeunes de 13 à 17 ans de 3 nationalités) financé à 70% par l'Union Européenne
- ✚ Ski à Val Cenis du 17 au 25 février (45 jeunes de 8 à 17 ans)
- ✚ Récré des 3 curés du 24 au 29 juillet (34 jeunes de 8 à 17 ans)
- ✚ Echange européen au Danemark du 31 juillet au 8 août (8 français de 16 et 17 ans)
- ✚ Aqua expérience du 21 au 27 août (19 jeunes de 8 à 15 ans)

Les projets culturels : 53 adhérents (adultes et enfants) sur 252 heures d'animations d'ateliers

- Théâtre : les ateliers ont lieu les lundis (de 17 à 18 h : 8 jeunes de 5 à 8 ans), mardis (de 17 à 18h15 : 7 jeunes de 9 à 12 ans), mercredis (de 19 à 20h30 : 15 adultes) et jeudis (de 17 à 18h15 : 10 jeunes de 9 à 11 ans). Ils sont finalisés par deux spectacles différents (avril et juillet) et un court métrage.
- Arts visuels et arts graphiques (mercredi après-midi dans les locaux de l'ALSH) 10 jeunes

Les autres missions :

- L'emploi d'une animatrice spécialisée travaillant au foyer logement de l'Ic (ateliers avec les personnes âgées et projets intergénérationnels)
- Le service volontaire européen : 2 SVE /an actuellement une hongroise et une allemande
- La formation des stagiaires : BAFA (8), BAFD (1), CAP petite enfance (1), stage de 3<sup>ème</sup> (2)
- La formation professionnelle : BEPJEPS (Marina) et plan de formation des intervenants théâtre (Anne-Claude)



# Projets 2018

## Les séjours : 8 en 2018

- ✚ Séjour au ski, au Gets du 2 au 10 mars (46 jeunes de 8 à 17 ans) coût de 400 à 440 €
- ✚ Mini camp O'Gliss et indian forest en Vendée du 2 au 3 juillet (24 jeunes de 11 à 17 ans) coût 90 €
- ✚ Echange européen en voilier habitable en Italie du 5 au 16 juillet (40 jeunes de 13 à 17 ans) coût de 250 à 290 €
- ✚ Séjour à Guerlédan du 9 au 14 juillet (36 jeunes de 8 à 15 ans) de 165 à 185 €
- ✚ Echange européen sports urbains et street art en Bretagne du 30 juillet au 10 août (8 jeunes de 13 à 17 ans) de 150 à 190 €
- ✚ Séjour aventure à Santec du 13 au 18 août (24 jeunes de 8 à 15 ans) de 200 à 240 €
- ✚ Séjour mise en scène photographique au camping des Fauvettes du 21 au 26 octobre (15 jeunes de 10 à 14 ans) de 160 à 180 €
- ✚ Séjour famille en voilier habitable en Turquie du 20 au 27 octobre (40 jeunes à partir de 9 ans + famille) de 499 à 539 €

## Les perspectives et équipements :

- ✓ au centre de loisirs : nouvelle passerelle pour les 9-11 ans, projets intergénérationnels (centre de loisirs/foyer logement) et nouvelle tarification
- ✓ local « jeunes » : sorties aux skates parks de Rennes et de Nantes, sorties au Trampoline park de Quimper, séjour à O'gliss, projet concours photos, projet char, partenariat avec ZTZ (contest et performances artistiques), réflexion en cours avec la CAF pour devenir projet pilote
- ✓ projets culturels : développer de nouveaux ateliers de créations (écriture, comédie musicale...), organiser des stages, des journées à thèmes et des rencontres artistiques, proposer des interventions auprès de nouveaux publics (Plourhan), réduction multi-inscriptions.

Interrogé par Samuel MARTIN sur l'impact de la fusion des communes de Binic-Etables Sur Mer sur l'association, Jean-Marc LAITHIER reconnaît un effet dynamisant à la fois sur les projets et sur les investissements.

*Le plan de financement du skate park sera connu en octobre. Des animations au city park (avec transports organisés d'Etables vers Plourhan) sont déjà envisagées. Nathalie BOT-JAFFRAY précise que les voies vertes faciliteraient les trajets des ados.*

*Alan DOMBRIE y voit la réelle éducation populaire et exprime le souhait que la politique transport soit au cœur de la politique jeunesse.*

*Loïc RAOULT dresse le constat que nombre de jeunes souhaite participer à des activités sans pour autant être inscrit préalablement.*

*Jean-Marc LAITHIER aborde en dernier lieu le volet financier.*

*Les résultats 2017 ont été validés par un comptable et un commissaire aux comptes (obligatoire pour les associations recevant plus de 150 000 € de fonds publics).*

*Le bilan annuel est positif de 8 700 € s'expliquant notamment par le non remplacement de Marina et par une aide exceptionnelle de la CAF.*

*2018 sera une année plus contrainte.*

*Elle est marquée par une augmentation des échanges européens.*

*Les aides du Conseil Départemental sur les emplois aidés ont été revues à la baisse.*

*La valeur du point des salaires est en augmentation.*

*Les impayés sont nombreux. Les membres du bureau se chargent des relances. Le prélèvement SEPA n'a pas été concluant ni le paiement par carte. Nathalie BOT-JAFFRAY précise que l'association accepte le paiement par ticket CESU, chèques vacances, etc.*

*Le début de l'année a été délicat avec la fusion entraînant quelques retards de versement des subventions.*

*Alan DOMBRIE commente le budget de l'association qui se rejoint à l'équilibre tout en restant fragile.*

*Samuel MARTIN demande si un « Pass Vacances » ne pourrait être envisagé, permettant ainsi d'étaler le coût de l'accueil estival sur l'année.*

*L'ALSH est ouvert à tous. Charlotte QUENARD rappelle la volonté historique de la Commune d'Etables d'établir cette non différenciation tarifaire entre les résidents et les non-résidents.*

*Aujourd'hui 40 enfants sont accueillis le mercredi après-midi au centre de loisirs. Après l'arrêt des TAP, Julien PERRAUD estime que la fréquentation se maintiendra avec des conséquences en termes de coût notamment de repas non répercutable sur les familles, soit un manque à gagner annuel de 8 000 €. Appliquer un autre tarif entraînerait une sortie du conventionnement CAF.*

*Monsieur le Maire conclut cette présentation en assurant de la volonté communale de poursuivre la collaboration avec l'association Cap à Cité et de couvrir les besoins de nos jeunes enfants et ados.*

### **2018/28 Subventions 2018**

Laurent BERTIN, Adjoint aux associations, propose au Conseil municipal de voter les subventions aux associations proposées par la commission des finances qui s'est réunie le 30 avril 2018.

ASSOCIATIONS	observations	proposition commission des finances	Vote Conseil municipal
Comité des Fêtes	subvention feux d'artifice	1 000,00	1 000,00
Cap à cité	18 500 +4 500	23 000,00	23 000,00
Comité de Jumelage	réception des belges mai 2018	1 000,00	1 000,00
Batterie-Fanfare PLOURHAN-LANTIC	fonctionnement	200,00	200,00
Ecole de musique Saint-Quay-Portrieux	152*4 pratiquants	608,00	608,00
UNC-AFN		120,00	120,00

ANCIENS COLS BLEUS		107,00	107,00
Les Officiers Mariniers		51,00	51,00
Société de Chasse		300,00	300,00
Cyclo-Club	course 07 juillet 2018	700,00	700,00
Groupement Jeunes Sud Goëlo	demande un versement direct et non via le FC Goëlo	2 000,00	2 000,00
SNSM		230,00	230,00
ALAPE	fonctionnement	366,00	366,00
A.P.E.L.	fonctionnement	366	1 346,00
	apprentissage anglais	150	
	matériel sport	230	
	manuels scolaires	600	
Chambre des Métiers Saint-Brieuc	7 enfants	210,00	210,00
CFA Plérin	4 enfants	120,00	120,00
Voyages Educatifs (5euros/jour/enfant de Plourhan scolarisé dans le sud goëlo mini 2j maxi 5j)	Collège Camille Claudel (19 enfants séjour 3 j et 6 enfants séjour 2 j)	345,00	345,00
	Collège Stella Maris (17 enfants séjour 5 j)	425,00	425,00
La Ligue Contre le Cancer		77,00	77,00
La Prévention Routière		50,00	50,00
Alcool assistance La Croix d'Or		77,00	77,00
France Adot		50,00	50,00
Secours Catholique		77,00	77,00
IMC 22		50,00	50,00
Ass Sports et Loisirs Centre Helio Marin		60,00	60,00
Comité des fêtes de PLEDRAN	chasse aux œufs 1er avril avec thème 32 cnes SBAA	50,00	50,00
Festival des champs Son'IC 2018	2ème édition (asso regroupant jeunes de Plourhan et Lantic)	1 000,00	1 000,00
Maison Accueil des familles des détenus		50,00	50,00
REVES DE CLOWN		50,00	50,00
concours meilleur apprenti de France Lauréat des Côtes D'Armor	1 plourhannais médaille argent en maçonnerie	50,00	50,00
<b>TOTAL</b>		<b>33 769,00</b>	<b>33 769,00</b>

*Laurent BERTIN précise qu'il s'agit pour beaucoup de reconduction, avec néanmoins quelques évolutions et nouveautés :*

*- Cap à Cité : la fréquentation du centre de loisirs par les enfants de Plourhan est en augmentation, la subvention tient compte de notre taux de présence. Charlotte QUENARD tient à ajouter que le soutien de la Commune de Binic-Etables Sur Mer dépasse le simple volet financier. En effet, Cap à Cité bénéficie de locaux ou encore des transports gratuits. Un calcul a estimé que la création d'un accueil sur notre territoire reviendrait à 40 000 € avec une offre en activité très en deçà.*

- Batterie-Fanfare : rappel de la participation de cette association aux cérémonies officielles,
- UNC : augmentation de 103 à 120 €, l'équilibre financier n'étant pas permis avec l'ancien montant,
- Société de chasse : contribution en matière de piégeage,
- nouvelles associations bénéficiaires cette année : Comité des fêtes de Plédran, Festival des champs Son'IC, maison d'accueil des familles de détenus, rêves de clown et concours du meilleur apprenti de France.

Laurent BERTIN précise qu'il sera à l'écoute de l'ensemble des conseillers si ces derniers sont sollicités par des nouvelles associations.

Samuel MARTIN remercie Monsieur l'Adjoint pour cette présentation détaillée.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,  
ACCORDE les subventions ci-dessus.

### **2018/29 Délibération de principe sur la Charte de gouvernance (version du 22 février 2018) relative à l'exercice de la compétence PLU par Saint-Brieuc Armor Agglomération**

Monsieur le Maire donne la parole à Alan DOMBRIE, Adjoint à l'Urbanisme.

St-Brieuc Armor Agglomération est compétente en matière de « Plan local d'urbanisme (PLU), documents d'urbanisme en tenant lieu de carte communale » depuis le 27 mars 2017, échéance fixée par la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014, dite loi "ALUR".

Ce transfert de compétence a été anticipé en 2016 et début 2017 grâce à de nombreuses réunions d'information et de concertation, notamment lors des comités de pilotages "fusion" et en Conférence des maires, qui ont permis d'aboutir à la formalisation d'une Charte de gouvernance, validée par délibération du Conseil d'Agglomération du 30 mars 2017.

Cette Charte de gouvernance sur l'exercice de la compétence PLU définit l'organisation des grandes lignes du processus décisionnel et l'affirmation que la mise en œuvre du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) sera un exercice partagé.

L'exercice de la compétence PLU recouvre différentes phases et composantes, intégrées dans la Charte de gouvernance pouvant être adaptée au besoin :

- 1) période "transitoire" jusqu'à la prescription du PLUi, prévue en janvier 2019, pendant laquelle la Communauté d'Agglomération exerce la compétence PLU en l'absence de la réalisation effective d'un PLUi ;
- 2) période d'élaboration du PLUi jusqu'à son approbation, prévue de janvier 2019 à 2024 ;
- 3) gouvernance de l'application du PLUi après son approbation.

Par ailleurs, par délibération du 27 avril 2017, le Conseil d'agglomération a validé la poursuite des procédures de PLU initiées par les communes.

Dans le cadre de l'exercice de la compétence PLU depuis le 27 mars 2017, conformément à la Charte de gouvernance, les documents d'urbanisme communaux restent applicables et évolutifs (modifications, mise en compatibilité, ...) jusqu'à l'approbation du PLUi sous l'autorité de St-Brieuc Armor Agglomération, les communes restant les "pilotes opérationnels" des procédures engagées.

St-Brieuc Armor Agglomération s'est trouvée confrontée à la nécessité de lancer 8 révisions de PLU communaux, prescrites avant le 27 mars 2017.

Au vu des coûts potentiels engendrés par ces procédures, du calendrier prévisionnel d'élaboration du PLUi, et de l'avancement du Projet de territoire 2018-2030, il est proposé d'avancer le lancement du

PLUi au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2018 pour ne pas pénaliser trop fortement les communes dotées de documents d'urbanisme "anciens" nécessitant une révision générale.

Cette évolution calendaire permettra également à St-Brieuc Armor Agglomération de disposer plus tôt d'un outil structurant et règlementaire, formalisant son Projet de territoire, via le Projet d'Aménagement et de développement durable (PADD) du PLUi.

Il reste entendu que le Projet de territoire de St-Brieuc Armor Agglomération sera finalisé avant l'élaboration du PADD du futur PLUi, qui traduira la vision politique du territoire co-construite et partagée sur les questions d'aménagement, d'économie, d'habitat, de mobilité etc.

De plus, outre la déclinaison du Projet de territoire, l'avancement du calendrier d'élaboration du PLUi facilitera l'anticipation sur la stratégie à adopter à l'échelle des 32 communes face aux enjeux de consommation foncière dédiée à l'habitat et à l'économie, en application du SCOT du Pays de St-Brieuc, notamment dans le cadre des PLU en cours de révision.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme ;

VU la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi "ALUR" ;

VU la délibération de principe n°2017/05-2 en date du 10 février 2017 du conseil municipal de PLOURHAN, approuvant le transfert de la compétence Plan local d'urbanisme à Saint-Brieuc Armor Agglomération ;

VU le transfert de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale à St-Brieuc Armor Agglomération en date du 27 mars 2017 ;

VU la délibération DB-125-2017 du 30 mars 2017 du Conseil d'Agglomération de St-Brieuc Armor Agglomération validant la Charte de gouvernance sur l'exercice de la compétence PLU ;

VU l'information et les échanges sur le calendrier du Plan local d'urbanisme intercommunal établis en séances de la Conférence des maires du 16 novembre 2017 et 22 février 2018 ;

CONSIDERANT l'intérêt pour le territoire à avancer le lancement de l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme à l'échelle intercommunale ;

CONSIDERANT la Charte de gouvernance actualisée sur l'exercice de la compétence PLU, jointe en annexe, établie en vue d'organiser les grandes lignes du processus décisionnel et d'affirmer une mise en œuvre selon un exercice partagé avec chaque commune ;

CONSIDERANT les engagements actés dans la loi ALUR en termes de collaboration avec les communes membres sur l'élaboration d'un PLU intercommunal ;

Vu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal

A l'unanimité,

APPROUVE La Charte de gouvernance sur l'exercice de la compétence Plan local d'urbanisme, actualisée en sa version du 22 février 2018, prévoyant un avancement de la prescription de l'élaboration du PLUi au 1<sup>er</sup> semestre 2018 ;

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à conclure et signer tous actes et/ou documents afférents

*Alan DOMBRIE clôt son intervention en rappelant l'importance de s'engager dans le suivi du dossier du futur PLUi. Il conviendra d'y mener un travail en intelligence et de bon sens. Si l'ouverture d'une zone à urbaniser a pu être refusée l'an passé (au Moulin de Merlet) sur le fondement de son éloignement de notre cœur de bourg, demain avec un PLUi, cette conclusion n'aura plus de sens.*

*Loïc RAOULT souligne la volonté intercommunale que la commission soit représentative des communes.*

*Laurent BERTIN demande des explication sur ce PLUi. Alan DOMBRIE précise que les communes seront regroupées par typologie (littorale, rurales, urbaines, etc) et à chaque typologie s'appliquera un règlement.*



*Samuel MARTIN demande quelques explications sur la révision du PLU de Plourhan. Alan DOMBRIE lui rappelle que ladite délibération n'était qu'une délibération de principe d'« engagement » de révision et qu'aucune procédure n'est à ce jour en cours.*

### **2018/30 Déclaration d'intention d'aliéner**

📍 22 rue du Château d'Eau

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil la déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maître Frédéric RABAUX, notaire à Plouha concernant la parcelle bâtie sise 22 rue du Château d'Eau et cadastrée section C n° 1211.



Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE  
A l'unanimité,  
De ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle présentée.

📍 19 Rue des Ecoles

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil la déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maître Yves LE BONNIEC, notaire à Plérin concernant la parcelle bâtie sise 19 rue des Ecoles et cadastrée section A n° 1339.



Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
**DECIDE**  
A l'unanimité,  
De ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle présentée.

### **Questions Diverses :**

- 8 mai : Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le rendez-vous est fixé en Mairie à 10 heures 30 pour un rassemblement devant le Monument aux Morts à 10 heures 45. Il sera par ailleurs absent pour raisons professionnelles et Marie-Annick GUERNION-BATARD officiera.
- Monsieur le Maire souhaite féliciter Monsieur Jean-Yves LE JEUNE, qui vient d'être reçu au grade de chevalier de l'ordre du Mérite agricole. Il ajoute qu'il s'agit d'une récompense pour son implication dans sa vie professionnelle. Jean-Yves LE JEUNE a eu un rôle non négligeable dans la reconnaissance de la race prim'holstein. Il a d'ailleurs participé à de nombreux concours. Félicitations et Applaudissements de l'ensemble des membres du Conseil.

Fin de séance à 21 heures 00.

Prochaine séance du Conseil municipal : vendredi 1<sup>er</sup> juin 2018 à 19 heures 30

La secrétaire de séance,